

Il n'y a point à douter que la liberté des Castors n'en fasse augmenter le prix en Canada, & ne soit le seul moyen d'attacher les Sauvages à nous.

Il est certain que c'est le bas prix que la Compagnie paye le Castor en Canada, qui engage les Sauvages & les François à le porter autant qu'ils peuvent chez les Anglois & ailleurs; car à bien considérer, que peut-on donner aux Sauvages d'un Castor, lorsqu'il faut aller le querir à trois ou quatre cens lieues plus loing que Québec, avec des frais & des risques immenses; & qu'au retour il faut le donner à 34. sols payable en deux ans, sans que l'on puisse escompter?

Cella sera bien différent si on accorde la liberté en payant un droit modique.

Le Négociant qui sçaura qu'il peut vendre son Castor trois livres dix sols le secq, & cinq livres le gras, comme fait la Compagnie (& qui sera payé en six mois au plus, & n'aura pas tous les frais de regie à supporter) fera valoir le Castor à Québec au moins cinquante sols le secq, & quatre livres le gras, à cause qu'il gagnera sur les Marchandises qu'il donnera en payement.

Il n'en faut pas davantage pour détruire toute la fraude, & nous assurer des Sauvages; car cette augmentation retournera à leur profit, & du produit de leur chasse d'une année, ils pourront avoir toutes les choses dont ils ont besoin pendant son cours, au lieu qu'à si bas prix, ils ne le peuvent.

Il n'est pas moins certain que la liberté du Castor, en soutiendra le prix en France, & augmentera la consommation, à cause de la facilité que le Fabriquant aura d'en avoir au même prix que cy-devant, & toujours du bon & du nouveau; ce qui augmentera aussi le commerce des Chapeaux de France dans l'Italie, l'Allemagne & l'Espagne.

Quoiqu'on ne puisse trop tôt procurer le bien public, on ne s'opposera pas à ce que Messieurs Nêret & Gayot achevent leur traité avec la Collonie, si ils sont en état de payer les lettres de change qui sont échûes, & donner des suretez pour celles à échoir; mais par leur traité avec les Sieurs Pascault & le Clecq, il n'y a que ces deux Marchans-là qui ayent suresté pour leurs lettres.

Si les Sieurs Nêret & Gayot sont de l'arrière pour le payement des lettres de change du Castor, c'est qu'ils ont employé les fonds qui en sont provenus à leurs affaires particulieres, soit pour envoyer des Marchandises ou des Vaisseaux en Canada pour leur compte; ce qui n'a retourné qu'au profit de ceux qui les ont engagé à cela.